


PRÉSENTÉ

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUE
SUR L'ENVIRONNEMENT

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC

PAR

 **UPA SYNDICAT DU SECTEUR DE
L'UPA DE SAWYERVILLE**

LE 24 MARS 2003

TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	1
Présentation du Syndicat de l'UPA du secteur de Sawyerville	1
1. Introduction.....	3
2. Portrait de la situation actuelle à Sawyerville.....	3
3. Notre implication dans le projet d'identification volontaire des puits en milieu agricole....	4
4. Pourquoi nous sommes intéressés à cette commission	5
5. Conclusion	6

Note : Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes. Il ne sert qu'à alléger la présentation du texte.

Remerciement

Nous tenons tout d'abord à remercier les membres de la commission de nous donner l'occasion d'exprimer notre opinion sur **LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC** et de prendre le temps de nous écouter.

Présentation du Syndicat de l'UPA de Sawyerville

Le Syndicat de l'UPA de Sawyerville est une association professionnelle de producteurs agricoles constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels.

Ce Syndicat regroupe les producteurs agricoles des municipalités de Saint-Malo, Saint-Venant-de-Paquette, East Hereford, Martinville, Saint-Isidore-de-Clifton, Newport, Sawyerville, Cookshire, Eaton, Ascot Corner, East Angus et Westbury.

Le Syndicat a pour but de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres et des producteurs agricoles de son territoire et plus particulièrement de :

- grouper les producteurs agricoles et leur donner une association propre au moyen de laquelle ils pourront étudier leurs problèmes, proposer des solutions à ces problèmes, et défendre l'intérêt général de leur profession;

- informer les producteurs sur toute question qui les concerne et plus particulièrement sur les questions de production et de mise en marché des produits agricoles;
- représenter les producteurs agricoles là où leurs intérêts sont en jeu et où il est loisible au Syndicat de le faire;
- collaborer au développement et à la bonne marche des organismes professionnels, économiques et sociaux, locaux et régionaux;
- faire connaître et rehausser la profession agricole dans l'ensemble de l'opinion publique;
- favoriser la mise sur pied de comités spéciaux qui conseilleraient le Syndicat dans la poursuite de ses objectifs pour l'étude de certaines questions ou l'organisation d'activités appropriées;
- fournir les services qui peuvent être organisés au niveau du Syndicat et promouvoir les services professionnels ou autres offerts à la Fédération à laquelle il est affilié;
- se préoccuper de la formation syndicale des membres, les informer, recueillir leurs propositions et les véhiculer.

1) Introduction

Nous tenterons dans ce mémoire de vous faire part de notre opinion concernant le développement durable de la production porcine mais dans un contexte plus global du développement de l'agriculture dans notre région.

Nous débuterons en vous présentant d'abord le portrait de la situation pour le territoire du secteur de l'UPA de Sawyerville puis celui de notre implication dans le milieu principalement dans le domaine environnemental. Par la suite, nous vous expliquerons comment le projet d'identification des puits a débuté et où nous en sommes avec ce projet qui a maintenant une envergure provinciale.

2) Portrait de la situation actuelle à Sawyerville

Notre syndicat couvre en grande partie la MRC du Haut-Saint-François. Selon les données de la Direction régionale du MAPAQ en Estrie, 450 exploitations étaient présentes sur le territoire de cette MRC en 2000; ce qui représente un peu moins de 20 % du total des exploitations agricoles de l'Estrie. Les revenus agricoles de ces entreprises s'élèvent à près de 52,8 millions de dollars, soit 15 % du total estrien qui est de 352,2 millions de dollars. Les principales productions sont : le bovin de boucherie, le bovin laitier, l'acériculture, les fourrages, les sapins de Noël, le porc, les céréales et protéagineux, l'aquaculture, l'ovin, les autres fruits et légumes frais, et le poulet. Toutes ces productions font que notre secteur est très diversifié.

Entre 1996 et 2001, le nombre d'unités animales (u.a.) a chuté de 1 139 u.a., passant de 26 155 u.a. à 25 016 u.a. De plus, pour la même période, le nombre d'hectares en culture a diminué de 9 710 ha (sur 40 391 ha).

En ce qui concerne le reboisement, pour la MRC du Haut-Saint-François, toujours selon les données de la Direction régionale du MAPAQ en Estrie, il y a eu 254 hectares de reboisés en 2001, et 210.9 hectares en 2002.

3) Notre implication dans le projet d'identification volontaire des puits en milieu agricole



**L'eau c'est la vie...
protège ton puits !**

Ce projet a pris naissance dans notre secteur de base, lorsqu'un de nos producteurs agricoles a été accusé d'avoir contaminé le puits d'un de ses voisins non-agriculteur (notons qu'une enquête du MENV a par la suite déterminé que les activités agricoles n'étaient pas la cause de la contamination du puits). Une rencontre, regroupant plusieurs voisins, des personnes-ressources du MENV et des représentants de l'UPA-Estrie, a alors été organisée chez le producteur agricole pour examiner des manières de favoriser une cohabitation harmonieuse entre voisins. C'est lors de cette rencontre que la possibilité d'identifier les puits situés à moins de 30 mètres des terres en culture a été proposée.

Nous avons débuté la première campagne avec l'idée de rétablir le bon voisinage et de s'assurer que nous avons bien identifié tous les puits où l'activité agricole était présente. Étant donné que le projet se faisait sur une base volontaire, nous avons débuté avec un projet pilote sur le territoire de la municipalité du Canton de Newport, une municipalité typiquement agricole de notre secteur. Ce projet a remporté le prix provincial pour le concours Initiatives et prévention à la ferme (catégorie « collectif ») en matière de prévention à la ferme.

Le projet d'identification volontaire de puits en milieu agricole vise à protéger l'eau potable en milieu rural en Estrie. Le projet est maintenant une initiative de la Fédération de l'UPA-Estrie et est réalisé en collaboration avec les principaux intervenants du milieu agricole en Estrie. Dans le cadre du projet, des pancartes d'identification de puits sont installées sur les puits d'eau potable localisés à proximité d'activités agricoles. De plus, une importante campagne de sensibilisation, placée sous le thème de « L'eau, c'est la vie, protège ton puits ! », est menée auprès des producteurs agricoles et de leurs voisins.

Les pancartes d'identification servent à indiquer clairement où se trouvent les puits à protéger (zone de protection de 30 mètres, où l'épandage de matières fertilisantes est interdit), qu'ils soient situés sur les terres du producteur ou chez ses voisins. Les pancartes sont offertes gratuitement et installées sans frais pour le producteur ou ses voisins. Lors des opérations d'épandage d'engrais, le producteur agricole (ou l'opérateur de machinerie) peut ainsi repérer plus facilement l'emplacement des puits à protéger.

Deux campagnes d'identification des puits et de sensibilisation ont déjà eu lieu. En 2001, le projet pilote dans la municipalité du Canton de Newport a permis l'identification de 100 puits sur 22 entreprises agricoles. La campagne 2002 a permis l'identification de 1 000 puits sur 400 entreprises agricoles. De plus, un dépliant d'information fut distribué à plus de 2 800 entreprises agricoles en l'Estrie. En 2003-2004, l'objectif est d'identifier 4 000 puits.

4) Pourquoi nous sommes intéressés à cette commission

Nous ne voulons pas que la Commission fasse ses recommandations sans tenir compte des besoins de nos producteurs agricoles. Suggérer un modèle dans la production porcine ne doit pas se faire au détriment des autres producteurs et nous voulons être certains que des mesures d'accompagnement seront mises en place pour aider les producteurs agricoles à mieux gérer leur entreprise en respectant l'environnement.

5) Conclusion

Nous insistons pour dire à la Commission que nous faisons déjà des actions concrètes pour la protection de l'environnement. L'amélioration de la qualité de l'eau n'est qu'un exemple.

Nous ne faisons pas que produire des biens alimentaires. Nous occupons le territoire, nous contribuons à l'entretien du paysage, à l'amélioration de la sécurité alimentaire, à la protection des ressources, au maintien du tissu économique et social en milieu rural.

Nous recommandons de lever la date du moratoire à la date prévue puisque nous sommes avancés dans la protection de l'environnement. Nous sommes proactifs plutôt que réactifs comme d'autres secteurs de l'économie peuvent l'être.

Yvon Bégin, président

Syndicat du secteur de l'UPA de Sawyerville

4300, boulevard Bourque
Rock Forest (Québec) J1N 2A6
Téléphone (819) 346-8905
Télécopie (819) 346-2533
Courriel estrie@upa.qc.ca

EAU POTABLE



Urgence-Environnement
1 866 694-5454 (sans frais)

Distance à respecter :

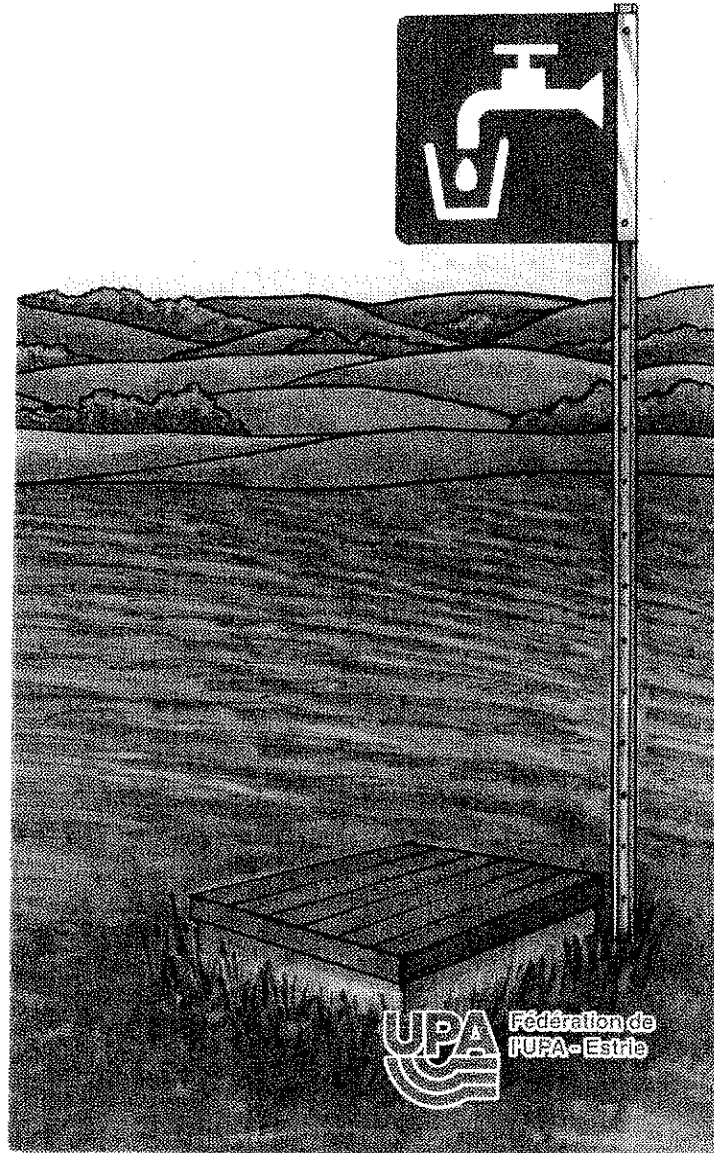
30 mètres
(100 pieds)

Interdit d'appliquer :

- * fumiers ou lisiers
- * engrais minéraux
- * matières résiduelles fertilisantes (MRF)
- * composts
- * pesticides

Identification volontaire de puits en milieu agricole

*L'eau c'est la vie...
protège ton puits !*



La protection de l'eau potable : c'est vital

En protégeant nos puits, on évite de les contaminer et on veille à la qualité de l'eau potable. On s'assure ainsi de :

- fournir à nos familles une eau propre et saine ;
- permettre à nos voisins de faire de même ;
- réduire les risques de maladie des animaux de la ferme.

Pour protéger l'eau potable :

30 mètres à respecter autour des puits artésiens, des puits de surface, des sources et autres points d'eau potable.

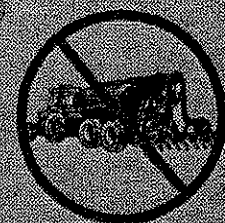
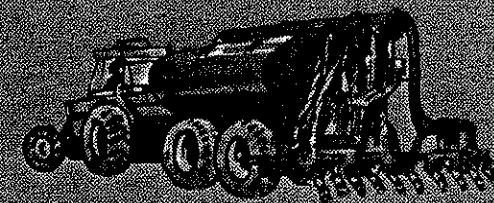
Attention aux pentes : les produits ne doivent jamais ruisseler dans la zone protégée.

Le producteur agricole ne doit jamais épandre de fumiers, de lisiers, de composts, d'engrais minéraux ou de pesticides à moins de 30 mètres (100 pieds) d'un puits. De plus, le producteur agricole doit s'assurer que ces produits ne ruisselleront pas dans la zone de 30 mètres autour du puits.

(Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole)

Mise en garde :

- Certains produits nécessitent de maintenir des distances séparatrices plus grandes (boudes d'épuration municipales classées P2 ou P3). Informez-vous auprès du fournisseur du produit ou du ministère de l'Environnement (819) 820-3882 pour connaître la distance séparatrice à respecter.
- Pour les puits desservant plus d'une habitation, votre municipalité peut fixer une distance de plus de 30 mètres. Pour être certain de la distance à respecter autour du point d'eau, communiquez avec votre municipalité.



INTERDIT D'APPLIQUER :

- fumiers ou lisiers
- engrais minéraux
- matières résiduelles fertilisantes (MRF)
- composts
- pesticides



PROTÉGER :

- puits artésiens
- puits de surface
- sources
- et autres points d'eau potable.



**Ce symbole signale
la présence d'un puits,
d'un point d'eau potable
ou d'une source.**

Distance à respecter :

**30 mètres
(100 pieds)**

Interdit d'appliquer :

- fumiers ou lisiers
- engrais minéraux
- matières résiduelles
fertilisantes (MRF)
- composts
- pesticides

Le projet d'identification volontaire de puits en milieu agricole

Les producteurs agricoles peuvent se procurer gratuitement des pancartes d'identification de puits et les faire installer sans frais, jusqu'à épuisement des stocks.

Cette offre s'applique également à vos voisins ayant des puits à proximité de vos champs en culture.

Pour participer, communiquez avec votre syndicat de base de l'UPA ou avec la Fédération de l'UPA-Estrie au (819) 346-8905.

Merci à nos partenaires

